

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 31 / 2023 SERVICE : Petite Enfance

DECISION DU PRESIDENT
CONVENTION DISPOSITIF PASSERELLE :
ACTION PASSERELLE ENTRE MULTI ACCUEIL
« TOUT EN COULEURS » ET MATERNELLE « BLEU DE CIEL »

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour « Approuver tout avenant ou convention quel que soit le montant, l'objet ou le mode de passation de ces marchés ou conventions, lorsque ceux-ci n'ont pas d'effet financiers pour la Communauté de Communes ou ont pour objet la perception d'une recette »,

DECIDE

- D'APPROUVER les termes de la convention permettant la mise en place d'un dispositif passerelle entre le Multi accueil « Tout en Couleurs » et l'école maternelle « Bleu de Ciel » de Malville ci-annexée, pour assurer une intégration des enfants en toute sérénité lors des premières rentrées scolaires.
- DE SIGNER ladite convention qui entrera en vigueur le 31 Mai 2023, pour une durée de 3 ans.

Fait à Savenay, le 12 Mai 2023

Le Président,

Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 15 MAI 2023

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA CCES LE : 15 MAI 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU